



POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Le 4 novembre 2013, TRIFYL signe son engagement en faveur du Développement Durable. Celui-ci se traduit par la mise en place d'un Système de Management du Développement Durable selon la norme ISO 26000.

Dans sa démarche d'amélioration continue, TRIFYL décide de s'engager en rédigeant et en mettant en place une politique en faveur des achats responsables. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations).

TRIFYL s'appuie sur la norme NF X50-135 – Achats Responsables.

Les fournisseurs de TRIFYL s'engagent à respecter cette politique.

Les achats sont une fonction transverse au sein de TRIFYL. Cette fonction a un rôle stratégique tant en interne qu'en externe.

A cet effet, il est primordial que l'acheteur public prenne en compte la performance globale, c'est-à-dire l'équilibre entre performance environnementale, économique et sociétale.

D'un point de vue environnemental, l'acheteur public privilégie l'achat de produits et services à la fois respectueux de l'environnement, notamment en favorisant les normes ou les labels, et également les produits économes en énergie. Cette analyse est réalisée sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou du service considéré.

Sur le plan économique, l'acheteur public rationalise les dépenses. Cela se traduit par une anticipation et un partage des besoins entre les différents services dépendants de TRIFYL.

Ensuite, l'analyse financière prend en compte le coût global. Il ne s'agit pas seulement de comparer le prix du bien ou du service mais également d'intégrer l'ensemble des coûts complémentaires (logistique, durée de vie, consommation d'énergie, après-vente ...).

Enfin, au plan sociétal, l'acheteur public a pour rôle de promouvoir auprès des services dépendants les achats solidaires en augmentant leur part auprès des secteurs adaptés et protégés (les Etablissements et Services d'Aide par le Travail et les Entreprises Adaptées) et auprès de l'insertion.

TRIFYL, établissement public, respecte toutes les règles de la commande publique dont les principes fondamentaux sont :

- La liberté d'accès à la commande publique
- La transparence des procédures
- L'égalité de traitement entre les candidats
- L'économie des deniers publics

Dès la première phase du processus, l'acheteur public recense les différents besoins des services dépensiers. Leur mise en commun permet de mutualiser les besoins et d'orienter les achats en fonction de la situation du marché concurrentiel.

Les besoins sont exprimés aux travers des cahiers des charges. Ces documents constituent une source d'informations pour les fournisseurs sur les attentes de Trifyl d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue environnemental et sociétal. Dans ses critères de jugement des offres, Trifyl s'engage à intégrer systématiquement des critères relatifs à la RSO.

Dans un souci d'amélioration continue dans ses relations avec les fournisseurs, Trifyl accorde une grande importance au principe de réciprocité. Trifyl assure un dialogue continu avec ses parties prenantes avec le « questionnaire Parties Prenantes externes ». Celui-ci permet de recueillir et de traiter les attentes des Parties Prenantes.

A la fin de chaque période de marché, l'acheteur public recense le niveau de satisfaction des services dépensiers à travers l'outil d'évaluation des fournisseurs. Ces informations permettent d'alimenter un panel de fournisseurs consultable à tout moment dans le respect des règles de la commande publique.

Pour s'inscrire durablement dans cette démarche, TRIFYL se dote des moyens nécessaires pour mobiliser ses services dépensiers et sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs. TRIFYL s'engage à déployer cette politique d'achats responsables dans toutes ses directions et services.

TRIFYL s'engage à communiquer sa politique d'achats responsables à l'ensemble de ses fournisseurs à travers les documents des marchés publics.

Délibérée à Labessière Candeil, le 18 décembre 2014.

Le Président de Trifyl,

Jean-Marc PASTOR